



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

FICHE DE DONNEES SECURITE

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale **Acide silicique, solution de sel de potassium (2.6<MR<=3.2)**

Autres noms Solution de silicate de potassium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée Produit chimique industriel à usage courant pouvant être utilisé dans un large éventail d'applications.
Agent adhésif ; Agent pour concentrer les poussières ; Retardateur de flammes ou d'empêcher de flamme ; Agent de flottation ; Stabilisateur ; Agent de contrôle de la viscosité ; Consulter aussi Annexe à la fiche de sécurité étendue.

Utilisations déconseillées Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence ORFILA : +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS H319 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
H315 : Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Résumé des risques Alcalin.
Irritant pour les yeux et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention(s) d'avertissement Attention

Mention(s) de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée.
Mention(s) de mise en garde	P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2.3 Autres dangers	Pas classé comme PBT ou vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Composants	%W/W	N° CAS	N° EINECS / Registration REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Acide silicique, sel de potassium (2.6<MR<=3.2)	30 - 50	1312-76-1	215-199-1 01-2119456888-17	H319 : Eye Irrit. 2 ; H315 : Skin Irrit. 2 ; H335 : STOT SE 3 ;
De l'eau	50 - 70	7732-18-5	231-791-2	

Le classement de l'ingrédient acide silicique, sel de potassium est basé sur la forme en poudre. Pour le texte complet des phrases de R/H, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver à grande eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Alcalin.
Irritant pour les yeux et la peau.
La toxicité du silicate de potassium dépend du rapport de la masse de silica sur celle de l'alcalin et du pH.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Alerter immédiatement un médecin.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés	Compatible avec toutes les techniques standards de lutte contre l'incendie.
Moyens d'extinction à Proscrire	Rien de connu.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Non applicable. Une solution aqueux. Non combustible.
5.3 Conseils aux pompiers	Aucun.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Voir Rubrique: 8.2
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Aviser les autorités si la fuite s'est déversée dans un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.
6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.
6.4 Référence à d'autres sections	Consulter Aussi les Section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter la formation de brouillards. Pratiquer une ventilation adéquate. Des douches et lav'oeil de sécurité doivent être immédiatement disponibles. Consulter Aussi les Section 8
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 50 Ne pas laisser le produit geler. A placer dans une cuve de rétention convenable. Récipients à proscrire: Aluminium Consulter Aussi les Section 10.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Consulter aussi Annexe à la fiche de sécurité étendue.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

SUBSTANCE.	Limites d'exposition sur le lieu de travail
Acide silicique, sel de potassium	Aucune Limite d'exposition attribuée. Une limite d'exposition de 2 mg/m3 (15 min TWA) est recommandée par analogie avec hydroxyde de potassium (UK EH40).

Niveau dérivé sans effet (DNEL) (DNEL)	Orale / mg/kg poids corporel/jour	Inhalation / mg/m ³	Cutanée / mg/kg poids corporel/jour
Ouvriers - Aigu - Effets systémiques	-	-	-
Ouvriers - Aigu - Effets locaux	-	-	-
Ouvriers - À long terme - Effets systémiques	-	5.61	1.49
Ouvriers - À long terme - Effets locaux	-	-	-
Consommateurs - Aigu - Effets systémiques	-	-	-
Consommateurs - Aigu - Effets locaux	-	-	-
Consommateurs - À long terme - Effets systémiques	0.74	1.38	0.74
Consommateurs - À long terme - Effets locaux	-	-	-

Pour plus de détails et conseils, reportez-vous à la section concernant l'exposition au produit dans l'annexe de la fiche de sécurité (eSDS). Les mesures de gestion des risques (RMMs) pour des utilisations données doivent être appliquées comme décrites dans cette FDS et selon le scénario d'exposition pertinent.

	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PNEC De l'eau (frais)	7.5 mg/l
PNEC De l'eau (marine)	1 mg/l
PNEC De l'eau (intermittente)	7.5 mg/l
PNEC Sédiment	Non disponible
PNEC Sol	Non disponible
PNEC Station d'épuration	348 mg/l
PNEC Empoisonnement secondaire (oral)	Non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Porter un équipement de protection conformément aux bonnes pratiques d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Privilégier des mesures techniques appropriées pour la prévention ou le contrôle de l'exposition. Les mesures doivent tenir compte du confinement du procédé ou du personnel, de la ventilation mécanisée (brassage et extraction) et le contrôle des conditions du procédé.

8.2.2 Protection Individuelle

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est normalement pas requise. A propos du matériel de protection respiratoire, prière de consulter la revue HS(G)53 des Autorités britanniques de la santé et de la sécurité (British Health and Safety Executive).

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (EN 166).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Gants en plastique ou en caoutchouc. Par exemple EN374-3, niveau 6 temps de percement (>480min).

Porter des combinaisons appropriées. Par exemple EN ISO 13982 (poussière), EN 14605 (éclaboussures de liquide).

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Le danger principal du silicate de potassium est l'alcalinité. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide . Pratiquement incolore.
Odeur	Inodore.
seuil olfactif (ppm)	Non applicable.
pH	Alcalin.
Point de Congélation (°C)	Pas de données.
Point de fusion (°C)	Non applicable.
Point/Intervalle d'ébullition (°C)	100

Point d'éclair (°C) [Closed cup/Coupe fermée]	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de Vapeur (Pascal)	Non applicable.
Densité de Vapeur (Air=1)	Pas de données.
Masse volumique (g/ml)	Pas de données.
Solubilité (Eau)	Soluble.
Solubilité (Autre)	Pas de données.
Coefficient de Partage température d'auto-inflammabilité (°C)	Pas de données.
Température de décomposition (°C)	Non applicable.
Viscosité (mPa.s)	Pas de données.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés Comburantes	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas de données.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Voir Rubrique: 10.3
10.2 Stabilité chimique	Stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	En cas de soudure à l'arc sur un récipient contenant ce silicate en solution, s'assurer que le risque d'explosion est contrôlé lors de la production d'hydrogène par électrolyse de la solution. Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium, le zinc, l'étain et leurs alliages en dégageant de l'hydrogène qui peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides. Peut réagir avec les résidus du sucre pour former du monoxyde de carbone.
10.4 Conditions à éviter	Voir Rubrique: 10.3
10.5 Matières incompatibles	Voir Rubrique: 10.3
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Rien de connu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	
Ingestion	Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. La matière provoque une irritation. DL50 orales (rat) >5000 mg/kg poids corporel
Inhalation	Le brouillard est irritant pour les voies respiratoires. Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. Inhalation LC50 (rat) >2.06 g/m ³
Contact avec la Peau	La matière provoque une irritation. Cutanée DL50 (rat) >5000 mg/kg poids corporel
Contact avec les yeux	La matière provoque une irritation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation	Pas sensibilisant.
Mutagénicité	Pas de preuve de génotoxicité. In vitro/in vivo négatif .
Cancérogénicité	Pas d'alertes structurelles.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu sur la fertilité ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé. NOAEL oral (rat) 159 mg/kg poids corporel/jour
Danger par aspiration	Non classé

SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Poissons (Leuciscus idus) CL50 (48 heures) >146 mg/l Invertébrés aquatiques: (Daphnia magna) CE50 (24 heures) >146 mg/l
12.2 Persistance et dégradabilité	Inorganique. Les silicates solubles par dilution se dépolymérisent rapidement en des espèces moléculaires non caractérisables à partir du silica naturel dissous.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Inorganique. La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Non applicable.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	L'alcalinité de ce matériau va avoir un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements de pH.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	La décharge de ce produit vers l'usine de traitements des eaux usées dépend des règlements locaux dans le respect du contrôle du pH. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ce produit est classé déchet dangereux d'après la Directive 2008/98/EC de la CE. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
--	--

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

14.1 numéro ONU,	Non applicable.
14.2 Désignation officielle de transport	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Récipients à proscrire: Aluminium
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut TSCA: Inscrit/Inclus.

Statut AICS: Inscrit/Inclus.

Statut DSL/NDSL: Inscrit/Inclus.

Classification allemande de risque pour l'eau. Numéro d'identification du produit 1316, WGK classe 1 (faible risque pour l'eau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les données exposées dans cette fiche de sécurité sont issues d'information appartenant à la société PQ Corporation ou obtenue d'une façon légitime par l'appartenance aux organisations professionnels ou autres accords. Ceci inclus les données relatives à la toxicité, écotoxicité, DNEL, PNEC's et autres informations dans la fiche de sécurité et la partie annexe.

Révision de cette FDS 02/2017

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1.1

GLOSSAIRE

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.

Catégorie 3

DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Substance: ACIDE SILICIQUE, SEL DE POTASSIUM
Dénomination alternative: SILICATE DE POTASSIUM

Sommaire	Page
Scénario d'exposition pour une exposition sur le lieu de travail à la poudre de silicate de potassium	2
Scénario d'exposition pour une exposition sur le lieu de travail aux solutions de silicate de potassium	3
Scénario d'exposition pour une utilisation dans les produits de consommation	4
Utilisations identifiées par des employés dans un environnement industriel	5
Utilisations identifiées par des employés professionnels	6
Utilisations identifiées par des consommateurs	6
Glossaire des descripteurs d'utilisation	7

SECTION 1		Titre du scénario d'exposition
Titre	Scénario d'exposition à la poudre de silicate de potassium	
Instructions d'utilisation	Secteurs d'utilisation [SU]: 3, 22	
	Catégorie de processus [PROC]: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 14, 22, 23, 24	
	Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC): non requis	
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Fabrication de la substance et utilisations industrielles et professionnelles.	
SECTION 2		Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
	Lors de la manutention du silicate de potassium en tant que substance à part entière (morceaux/poudre/granules) ou dans une préparation hors de systèmes clos, en fonction de l'utilisation et de la concentration, un équipement de protection du personnel adapté (gants, lunettes, masque ou respirateurs) constitue la seule et unique mesure de contrôle.	
SECTION 2.1		Contrôles de l'exposition des employés
Caractéristiques des produits chimiques		
Aspect physique du produit	Solide, Poudre, Pression de vapeur 0.00016 kPa (1172 °C)	
Concentration de la substance dans la préparation / mélange ou produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 %, sauf mention contraire.	
Quantité utilisée par unité de temps ou activité	Aucune limite.	
Durée et fréquence d'utilisation	Couvre des fréquences allant jusqu'à : utilisation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle, sauf mention contraire.	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Non applicable.	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des employés	Suppose la mise en place de mesures élémentaires d'hygiène au travail. Le travail s'effectue en intérieur comme en extérieur.	
Scénarios de contribution		Mesures de gestion des risques
PROC 1, 2, 3	Utiliser dans des systèmes fermés.	
PROC 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 22, 23, 24	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Gants: Porter des gants imperméables (EN 374).	
PROC 7, 11	Permettre une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques. Un masque anti-poussière approprié doit être porté s'il y a formation de poussière lors de la manipulation. Utiliser: Demi-masque (EN 140)/Quart de masque facial (EN 140); Type de filtre: A/P2. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Gants: Porter des gants imperméables (EN 374).	
SECTION 2.2		Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement
	Non requis, en tant que silicates solubles, notamment le silicate de potassium, ne répond pas aux critères de classement des substances dangereuses pour l'environnement conformément à la réglementation 67/548/CEE (voir article 14.4 de la réglementation REACH). De plus, s'agissant de substances à volumes de production élevés, les silicates solubles ont été contrôlés à grande échelle pour mesurer leur effet potentiel sur l'environnement et les risques possibles découlant de leur libération (Van Dokkum et al. 2002, OECD SIDS 2004, HERA 2005 et CEES 2008). Il a été conclu que les silicates de sodium ne constituent pas une priorité pour les travaux à venir du fait de leur profil à faible risque.	

SECTION 1		Titre du scénario d'exposition	
Titre	Scénario d'exposition aux solutions de silicate de potassium		
Instructions d'utilisation	Secteurs d'utilisation [SU]: 3, 22		
	Catégorie de processus [PROC]: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 14, 22, 23, 24		
	Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC): non requis		
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Fabrication de la substance et utilisations industrielles et professionnelles.		
SECTION 2		Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques	
	En cas de manipulation de silicate de potassium en tant que substance (morceaux/poudre/granules) ou liquide ou dans une préparation en dehors de systèmes clos, en fonction de l'utilisation et de la concentration, un équipement de protection individuelle adapté (gants, lunettes, masques anti-poussières ou respirateurs) constitue la seule et unique mesure de contrôle privilégiée.		
SECTION 2.1		Contrôles de l'exposition des employés	
Caractéristiques des produits chimiques			
Aspect physique du produit	Liquide, Solution, Pression de vapeur 0.00016 kPa (1172 °C)		
Concentration de la substance dans la préparation / mélange ou produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 %, sauf mention contraire.		
Quantité utilisée par unité de temps ou activité	Aucune limite.		
Durée et fréquence d'utilisation	Couvre des fréquences allant jusqu'à : utilisation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle. A l'exception des procédés 7 et 11 : éviter de mener des opérations pendant plus d'1 heure.		
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Non applicable.		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des employés	Suppose la mise en place de mesures élémentaires d'hygiène au travail. Le travail s'effectue en intérieur comme en extérieur.		
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques		
PROC 1, 2, 3	Utiliser dans des systèmes fermés.		
PROC 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 22, 23, 24	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Gants: Porter des gants imperméables (EN 374).		
PROC 7, 11	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 25 %. Permettre une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques. Un masque anti-poussière approprié doit être porté s'il y a formation de poussière lors de la manipulation. Utiliser: Demi-masque (EN 140)/Quart de masque facial (EN 140); Type de filtre: A/P2. éviter de mener des opérations pendant plus d'1 heure. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Gants: Porter des gants imperméables (EN 374).		
SECTION 2.2		Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement	
	Non requis, en tant que silicates solubles, notamment le silicate de potassium, ne répond pas aux critères de classement des substances dangereuses pour l'environnement conformément à la réglementation 67/548/CEE (voir article 14.4 de la réglementation REACH). De plus, s'agissant de substances à volumes de production élevés, les silicates solubles ont été contrôlés à grande échelle pour mesurer leur effet potentiel sur l'environnement et les risques possibles découlant de leur libération (Van Dokkum et al. 2002, OECD SIDS 2004, HERA 2005 et CEES 2008). Il a été conclu que les silicates de sodium ne constituent pas une priorité pour les travaux à venir du fait de leur profil à faible risque.		

SECTION 1		Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation dans les produits de consommation	
Instructions d'utilisation	Secteurs d'utilisation [SU]: 21	
	Catégorie de produit chimique [PC]: 1, 9a, 9b, 14, 15, 17, 23, 24, 26, 30, 33, 34, 35, 39	
	Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC): non requis	
Processus et activités traités dans le scénario d'exposition	Expositions générales des consommateurs découlant de l'utilisation des produits vendus aux particuliers.	
SECTION 2		Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
SECTION 2.1		Contrôle de l'exposition des consommateurs
Caractéristiques des produits chimiques		
Aspect physique du produit	Poudre/Granulés ou Liquide	
Pression de vapeur (kPa)	< 0.5 kPa	
Concentration de la substance dans la préparation / mélange ou produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 %, sauf mention contraire.	
Quantité utilisée par unité de temps ou activité	Sauf mention contraire, couvre une utilisation jusqu'à 37500 g ; couvre une surface de contact avec la peau jusqu'à 6660 cm ² .	
Durée et fréquence d'utilisation	Sauf mention contraire, couvre une fréquence d'utilisation jusqu'à 4 fois par jour ; couvre une exposition jusqu'à 8 heures par événement.	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Sauf mention contraire, suppose une utilisation à température ambiante ; suppose une utilisation dans une pièce de 20 m ³ ; suppose une utilisation avec une ventilation classique.	
Catégorie de produit chimique [PC]	Mesures spécifiques de gestion des risques et conditions opérationnelles (seuls les contrôles requis répertoriés pour démontrer une utilisation sécurisée)	
PCs - cas général	OC	Dans les produits de consommation, le risque d'irritation des silicates solubles est signalé, si nécessaire, par une étiquette appropriée et l'utilisation recommandée de gants (de ménage) sur le produit de consommation. En général, l'exposition dermique, orale et l'inhalation par le consommateur sont minimisées du fait de la formulation (concentration limitée des silicates solubles, répartition de la granulométrie, potentiel d'agglomération et de poussières, comprimés et gels), l'emballage et le mauvais goût des produits disponibles à la vente.
	RMM	Aucune RMM spécifique identifiée au-delà des OC indiqués.
PC 1, 9a, 9b, 14, 15, 17, 23, 24, 26, 30, 33, 34, 39	OC	Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an ; couvre une utilisation dans des conditions de ventilation classique d'habitation ; couvre les OC par défaut de l'outil ECETOC TRA.
	RMM	Aucune RMM spécifique identifiée au-delà des OC indiqués.
PC 35 – lavage à la main de blanchisserie (exemple)	OC	Sauf mention contraire, couvre des concentrations jusqu'à 25 % ; couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/semaine; couvre une utilisation jusqu'à 1 fois/jour; couvre une superficie de contact avec la peau jusqu'à 1980 cm ² ; couvre une utilisation dans des conditions de ventilation classique d'habitation; couvre une utilisation dans une pièce de 20 m ³ ; pour chaque utilisation, couvre une exposition jusqu'à 0,17 h/événement.
	RMM	Aucune RMM spécifique identifiée au-delà des OC indiqués.
PC 35 – prétraitement des vêtements (exemple)	OC	Sauf mention contraire, couvre des concentrations jusqu'à 60 % ; couvre une utilisation jusqu'à 21 tâches/semaine ; couvre une superficie de contact avec la peau jusqu'à 840 cm ² ; couvre une utilisation dans des conditions de ventilation classique d'habitation ; couvre une utilisation dans une pièce de 20 m ³ ; pour chaque utilisation, couvre une exposition jusqu'à 0,17 h/événement.
	RMM	Aucune RMM spécifique identifiée au-delà des OC indiqués.
SECTION 3: Estimation de l'exposition		
3.1. Santé		
L'outil ECETOC TRA est utilisé pour estimer les expositions du consommateur, conformément au contenu du rapport ECETOC n° 107 et au chapitre R15 de l'IR&CSA TGD. Dans les cas où les déterminants d'exposition varient de ces sources, ils sont indiqués.		
SECTION 4: Recommandations de contrôle de la conformité avec le Scénario d'exposition		
4.1. Santé		
Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles décrites en Section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent veiller à ce que les risques soient gérés au moins selon des niveaux équivalents.		

Utilisations identifiées pour l'ACIDE SILICIQUE, le SEL DE POTASSIUM (silicate de potassium)

Version 2 - 09/2012

Utilisations identifiées par des employés dans un environnement industriel

N° UI	Nom de l'utilisation identifiée	Catégorie de processus [PROC] Secteur de march [PC] Secteurs d'utilisation [SU] Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC)
IW-1	Utilisations de la production. Production de silicates solubles: morceaux, poudres anhydres et granulés, solutions	PROC 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 9, 22, 23, 24 PC 0: produits chimiques en vrac ERC 2
IW-2	Fabrication et utilisation de détergents: Détergents pour nettoyage de tissu, détergents pour lave-vaisselle, agents de nettoyage industriel, agents de nettoyage et de désinfection des revêtements durs	PROC 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14 PC 8, 14, 15, 35 SU 4, 10, 14, 20, 0: code NACE 2041 ERC 2, 4, 6b, 8a, 8d
IW-3	Adhésifs et agglomérants dans la fabrication de <ul style="list-style-type: none"> • papier et carton • briquetage et agglomération de poussière minérales/particules • tuiles • briques, céramiques et autres matériaux de construction • ciments réfractaires et autres mélanges réfractaires • moules et poinçons de fonderie • matériaux de construction à base de bois • panneau de fibres • matériaux d'isolation en fibre de verre et laine de roche • panneaux de construction et parties préfabriquées à base de matières inorganiques/organiques • matériaux d'isolation plastiques 	PROC 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 10, 14, 16, 23 PC 1, 0: Agent adhésif SU 6b, 13, 15, 18, 19, 0: code NACE 2041 ERC 3, 5, 8c, 8f
IW-4	Adhésifs et agglomérants dans la fabrication et l'utilisation de <ul style="list-style-type: none"> • plâtre et mortiers • fils à souder 	PROC 1, 2, 3, 4, 5, 8a, 13, 25 PC 38 SU 13, 15, 17, 19 ERC 3, 5, 8c
IW-5	Revêtements de surface: <ul style="list-style-type: none"> • Béton • Peintures pour maçonnerie et surfaces en verre, revêtements architecturaux • Verre et revêtements de surface ignifuges • Revêtements pour matériaux de construction ignifuges • Revêtement par pulvérisation dans la construction de tunnel et l'industrie minière 	PROC 2, 4, 5, 7, 8a, 9, 10, 13 PC 1, 9a, 0: matériaux de construction SU 2a, 10, 13, 19 ERC 3, 5, 8c, 8f
IW-6	Pulpe et fabrication de papier: Enduisage	PROC 5, 7, 9, 10 PC 26 SU 6b ERC 5, 8c
IW-7	Génie civil : scellement de sol et stabilisation de forage, construction de tunnel et industrie minière, scellement de décharges, fosses de construction, bâtiments, stabilisation de côtes	PROC 4, 5, 8a, 9 PC 1, 0 SU 2a, 19 ERC 5, 8f

IW-8	Traitement textile et fibre de textile: <ul style="list-style-type: none"> • Javel et stabilisant colorant • Retardant 	PROC 2, 8a, 9, 13 PC 34 SU 5 ERC 3, 4, 5, 6b, 8c
IW-9	Céramiques et minéraux: <ul style="list-style-type: none"> • Composants d'articles de porcelaine et matières céramiques • Agent de flottation dans le traitement minéral 	PROC 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13 PC 20, 0 SU 10, 13 ERC 2, 4, 5, 8c, 8d, 8f
IW-10	Aide au traitement: Développeurs pour plaques photographiques	PROC 3, 8b, 9 PC 0 SU 7 ERC 2, 4, 6b
IW-11	Bois et produits du bois : imprégnation	PROC 8a, 9, 13 PC 0 SU 18, 19 ERC 4, 5, 6b, 8a, 8c, 8d, 8f
IW-12	Fabrication de cosmétiques : soins capillaires (décoloration et formulations de teinture)	PROC 3, 5, 8a, 9 PC 39 SU 10, 0: code NACE 2041 ERC 2
IW-13	Fabrication d'engrais et mélanges nutritifs	PROC 5, 8b, 9 PC 12 SU 1, 10 ERC 2

Utilisations identifiées par des employés professionnels

N° UI	Nom de l'utilisation identifiée	Catégorie de processus [PROC] Secteur de march [PC] Secteurs d'utilisation [SU] Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC)
PW-1	Utilisation de détergents: Détergents pour nettoyage de tissu, détergents pour lave-vaisselle, agents de nettoyage industriel, agents de nettoyage et de désinfection des revêtements durs	PROC 10, 11, 13 PC 35 ERC 4, 8a, 8d
PW-2	Cosmétiques: Fabrication de cosmétiques : soins capillaires (décoloration et formulations de teinture)	PROC 19 PC 39 ERC 8b, 8c
PW-3	Utilisation d'engrais et mélanges nutritifs.	PROC 2, 9 PC 12 SU 1 ERC 8b, 8e, 9b

Utilisations identifiées par des consommateurs

N° UI	Nom de l'utilisation identifiée	Catégorie de processus [PROC] Secteur de march [PC] Secteurs d'utilisation [SU] Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC)
C-1	Utilisation de détergents par les particuliers: Détergents pour nettoyage de tissu, détergents pour lave-vaisselle, agents de nettoyage industriel, agents de nettoyage et de désinfection des revêtements durs	PC 35 ERC 8a, 8b, 8d, 8e
C-2	Adhésifs et agglomérants dans les plâtres et mortiers.	PC 9b ERC 8c, 8f, 10a, 11a

C-3	Revêtements de surface: Peintures pour maçonnerie et surfaces en verre, revêtements architecturaux	PC 9a ERC 8a, 8c, 8d, 8f
C-4	Cosmétiques: Fabrication de cosmétiques : soins capillaires (décoloration et formulations de teinture)	PC 39 ERC 8b, 8c

GLOSSAIRE – Basé sur les recommandations ECHA concernant les exigences d'information et l'évaluation chimique Chapitre R. 12 : utiliser le système du descripteur Version 2 mars 2010

Secteurs d'utilisation [SU]
Descripteur principal : principaux groupes d'utilisateur
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Descripteur supplémentaire : secteurs d'utilisation finale
SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)
SU2b Industries offshore
SU4 Fabrication de produits alimentaires
SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois
SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
SU7 Imprimerie et reproduction d'enregistrements
SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 Fabrication de substances chimiques fines
SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU11 Fabrication de produits en caoutchouc
SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages
SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU18 Fabrication de meubles
SU19 Bâtiment et travaux de construction
SU20 Services de santé
SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
SU24 Recherche scientifique et développement
SU0 Autres

Catégorie de produit chimique [PC]/Secteur de march [PC]
PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
PC2 Adsorbants
PC3 Produits d'assainissement de l'air
PC4 Produits antigel et de dégivrage
PC7 Métaux et alliages de base
PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)
PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler
PC9c Peintures au doigt
PC11 Explosifs
PC12 Engrais
PC13 Carburants
PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques
PC16 Fluides de transfert de chaleur
PC17 Fluides hydrauliques
PC18 Encres et toners
PC19 Intermédiaire

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
PC21 Substances chimiques de laboratoire
PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir
PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
PC25 Fluides pour le travail des métaux
PC26 Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
PC27 Produits phytopharmaceutiques
PC28 Parfums, produits parfumés
PC29 Produits pharmaceutiques
PC30 Produits photochimiques
PC31 Produits lustrant et mélanges de cires
PC32 Préparations et composés à base de polymères
PC33 Semi-conducteurs
PC34 Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PC36 Adoucissants d'eau
PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
PC40 Agents d'extraction
PC0 Autres

Catégorie de processus [PROC]
PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC6 Opérations de calandrage.
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC12 Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
PROC16 Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts
PROC18 Graissage dans des conditions de haute énergie
PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
PROC20 Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
PROC21 Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
PROC22 Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température Dans un cadre industriel
PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température
PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/articles

PROC25 Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
PROC26 Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante
PROC27a Production de poudres métalliques (processus à chaud)
PROC27b Production de poudres métalliques (processus par voie humide)

Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC)
ERC1 Fabrication de substances
ERC2 Formulation de préparations
ERC3 Formulations dans les matériaux
ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
ERC6c Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
ERC6d Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC8f Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC9a Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
ERC9b Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
ERC10a Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
ERC10b Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)
ERC11a Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
ERC11b Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)
ERC12a Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)
ERC12b Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)